

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2008-PU-06**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2008-PU-06 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2008-PU-00 tel qu'amendé de façon à modifier le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine en concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon suite à l'adoption du règlement 201 concernant diverses modifications relatives aux affectations"

- Avis de motion, le 10 décembre 2019;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 21 janvier 2020;
- Assemblée publique de consultation, le 24 février 2020;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 10 mars 2020;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 31 mars 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 mars 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 7 avril 2020

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière